

LISTE EXHAUSTIVE DES PIECES A FOURNIR POUR LA CREATION

PERSONNES PHYSIQUES (ENTREPRISE INDIVIDUELLE)

1. Une (1) copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) pour les nationaux, ou de la carte consulaire pour les non nationaux du dirigeant (*et d'un employé éventuellement, à défaut une(1) copie d'extrait d'acte de naissance*).
2. Une (1) copie d'extrait d'acte de naissance du dirigeant;
3. Deux (2) copies du Contrat de bail **enregistré*** ou deux (2) copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ;
4. Une (1) déclaration sur l'honneur signée par le demandeur, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou à défaut tout autre document qui en tient lieu;
5. Un (1) certificat de résidence ;
6. Un (1) extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille (page relative aux conjoints) ;
7. Une (1) autorisation préalable d'exercer l'activité ;
8. En cas de désignation d'une personne pouvant engager l'entreprise, produire :
 - ✓ Une (1) copie de la carte nationale d'identité ;
 - ✓ Une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou à défaut tout autre document qui en tient lieu ;
 - ✓ Un (1) certificat de résidence.
9. Plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité.

MONTANT DES FRAIS AFFERENTS A LA CREATION D'ENTREPRISE

DROITS DE RECHERCHE	REGISTRE DE COMMERCE
1 000 F CFA ^{(1)*}	10 000 F CFA ^{(2)*}

Total à payer : (1)*+(2)* = 11 000 F CFA

Code import export : (Pour les usagers du Commerce extérieur) : 30 000 F CFA

***Le contrat de bail doit être soumis aux formalités de l'enregistrement (cf. Art 550 Alinéa 1 du Code Général des Impôts) au taux de 2,5 % du montant du loyer couvrant la période de bail. (Cette formalité est effectuée dans les services d'enregistrement de la Direction Générale des Impôts ou au Guichet des Formalités / CEPICI).**